



PRÉFÈTE DE L'ORNE
PRÉFET DE LA MAYENNE

SG / SCI / Pôle Environnement
NOR : 1122-18-20-022

Arrêté modifiant la composition de la commission de suivi de site de la société Produits Chimiques Auxiliaires de Synthèse (P.C.A.S) sise sur la commune de Rives d'Andaine (61410).

LA PRÉFÈTE DE L'ORNE,
Chevalier de la Légion d'honneur,
Officier de l'Ordre National du Mérite,
Chevalier du Mérite agricole,

LE PRÉFET DE LA MAYENNE,
Officier de la Légion d'honneur,

Vu le code de l'environnement, notamment les articles L.125-1, L. 125-2-1, L 515-36 et R 125-8-1 à R.125-8-5 et D 125-29 à D 125-34 ,

Vu le décret n° 2006-672 du 8 juin 2006 relatif à la création, à la composition et au fonctionnement de commissions administratives à caractère consultatif,

Vu le décret n° 2012-189 du 7 février 2012 relatif aux commissions de suivi de site,

Vu l'arrêté préfectoral du 2 juillet 2012, modifié, autorisant la société Produits Chimiques Auxiliaires et de Synthèse (P.C.A.S) à exploiter son établissement sur le territoire de la commune d'Haleine,

Vu les arrêtés inter-préfectoraux des 2 août 2013, 16 septembre 2014 et 27 mai 2016 portant constitution et modification de la commission de suivi de site de la société Produits Chimiques Auxiliaires et de Synthèse (P.C.A.S),

Vu la délibération de la communauté de communes Mayenne Communauté du 24 mars 2016, la délibération de la communauté de communes Andaine-Passais du 14 décembre 2017, la délibération de la commune de Rives d'Andaine du 30 août 2017, le courriel de la société Produits Chimiques Auxiliaires et de Synthèse (P.C.A.S) du 14 décembre 2017,

Considérant que suite aux créations des communautés de communes de Mayenne Communauté et d'Andaine-Passais et de la commune nouvelle Rives d'Andaine, il convient de procéder à la mise à jour de la composition de la commission de suivi de site de la société Produits Chimiques Auxiliaires et de Synthèse ;

Sur proposition des secrétaires généraux des préfetures de l'Orne et de la Mayenne,

ARRÊTENT :

Article 1 : l'article 2 de l'arrêté préfectoral modifié du 2 août 2013 portant constitution de la commission de suivi de site de la société Produits Chimiques Auxiliaires et de Synthèse (P.C.A.S), sise sur la commune de Rives d'Andaine, est modifié comme suit :

Collège « Administrations de l'État » :

- le préfet de l'Orne ou de la Mayenne ou son représentant ;
- le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Normandie ou son représentant, inspecteur des installations classées ;
- le chef du service interministériel de défense et de protection civile de l'Orne ou de la Mayenne ou son représentant ;
- Le directeur du service départemental d'incendie et de secours de l'Orne ou de la Mayenne ou son représentant ;
- le directeur départemental des territoires de l'Orne ou de la Mayenne ou son représentant ;
- le directeur général de l'agence régionale de santé de Normandie ou son représentant.

Collège « Élus des collectivités territoriales ou d'établissements publics de coopération intercommunale concernés » :

- Monsieur Daniel DENIS, représentant titulaire, ou Monsieur Daniel DURAND, représentant suppléant pour la commune de Rives d'Andaine ;
- Monsieur Gérard VÉGÉE, représentant titulaire, ou Monsieur Gilles LEVÉQUE, représentant suppléant pour la commune de Tessé-Froulay ;
- Monsieur Philippe COULON, représentant titulaire, ou Monsieur Jean-Pierre LEMERCIER, représentant suppléant pour la commune de Saint-Julien-du-Terroux ;
- Monsieur Yannick COSNEAU, représentant titulaire, ou Madame Eléonore POTTIER, représentante suppléante pour la commune de Thuboeuf ;
- Madame Christiane GUIOT, représentante titulaire, ou Monsieur Philippe TURCAN, représentant suppléant pour la communauté de communes Andaine-Passais ;
- Monsieur Michel PECATTE, représentant titulaire, ou Monsieur Philippe COULON, représentant suppléant pour la communauté de communes Mayenne Communauté ;
- Monsieur Jean-Pierre BLOUET, représentant titulaire pour le conseil départemental de l'Orne ;
- Monsieur Gérard DUJARRIER, représentant titulaire, ou Madame Magali d'ARGENTRÉ, représentante suppléante pour le conseil départemental de la Mayenne ;
- Madame Maryse OLIVEIRA, représentante titulaire, ou Madame Christelle AUREGAN, représentante suppléante pour le parc naturel régional Normandie Maine.

Les représentants susnommés des collectivités territoriales ou des établissements publics de coopération intercommunale sont nommés sur proposition de leur organe délibérant.

Collège « Riverains des installations classées pour lesquelles la commission a été créée ou associations de protection de l'environnement dont l'objet couvre tout ou partie de la zone géographique pour laquelle la commission a été créée » :

- Monsieur Albert LE MONNIER, représentant titulaire, ou Madame Anne-Marie VALLEE, représentante suppléante pour l'association AFFO ;
- Monsieur Jérôme BEAUGRAND, représentant titulaire, ou Monsieur Didier GAINON, représentant suppléant pour l'association ADZR ;
- Monsieur David KRANZLIN, représentant titulaire, ou Monsieur Michel GOULLIER, représentant suppléant pour la société MAHERAULT ;
- Monsieur Claude DUGOUSSET, riverain, demeurant à Rives d'Andaine ;
- Monsieur Bernard MALZIS, riverain, demeurant à Rives d'Andaine ;
- Monsieur Patrick BOISGONTIER, riverain, demeurant à Tessé-Froulay ;
- Monsieur Guy IVALDI, riverain, demeurant à Saint-Julien-du-Terroux ;
- Madame Frédérique DESPIERRES, représentant la direction des services départementaux de l'éducation nationale de l'Orne.

Collège « Exploitants des installations classées pour lesquelles la commission a été créée ou organismes professionnels les représentant » :

- Monsieur Thierry BRITZ, directeur de site de la société PCAS ;
- Monsieur Nicolas MARCAULT, responsable HSE de la société PCAS ;
- Monsieur Laurent TALBOT, responsable Production Chimie de Performance de la société PCAS ;
- Monsieur Olivier PAULUS, responsable Service Projets Procédés.
-

Collège « Salariés des installations classées pour lesquelles la commission est créée » :

- Monsieur Jean-Pierre BETTON, membre titulaire ;
- Monsieur Claude LEROUX, membre titulaire ;
- Monsieur Stéphane MALHERBE, membre titulaire ;
- Monsieur Laurent THIELIN, membre titulaire ;
- Monsieur Antonio DEOLIVEIRA, membre suppléant ;
- Monsieur Mathieu DURAND, membre suppléant.

Article 2 : la durée du mandat des membres de la commission est de cinq ans à compter du 2 août 2013.

Article 3 : les secrétaires généraux des préfectures de l'Orne et de la Mayenne et le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Normandie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré aux recueils des actes administratifs de la préfecture de l'Orne et de la Mayenne et dont une copie sera adressée à chacun des membres de la présente commission.

Alençon, le

La préfète de l'Orne,


Chantal CASTELNOT

Laval, le 1^{er} JUIN 2010

Le préfet de la Mayenne,


Frédéric VEAUX

